



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DISPOSITIONS GÉNÉRALES septembre 2026

1- CONDITIONS D'ACCÈS AUX LOCAUX

Activités: Seuls les membres de l'association à jour de leur cotisation peuvent prendre part aux cours, aux stages et aux différentes activités de l'association (commissions, ateliers libres, etc.).

Les adhésions (30€) courent du 1er septembre au 31 août.

Clés : le Comité de Gestion est le seul habilité à définir qui possède la clé des locaux. Après son aval, le trésorier remettra une clé contre remise d'un chèque de caution de 20 euros (sauf pour les membres du bureau et les enseignants.). Ce chèque de caution sera rendu lors de la restitution des clés. Un registre sera tenu par le trésorier.

Expositions : la visite des expositions est en entrée libre sur rendez-vous ou pendant les horaires d'ouverture au public indiqués sur les affiches.

2- LES LIEUX

Le Lavoir dispose de différents espaces. Un bâtiment comprenant un atelier de tournage au rez-de-chaussée, deux caves réservées aux expositions et un premier étage.

Le premier étage du local de tournage est un lieu communautaire. Il est réservé aux adhérents avant, pendant et après les cours pour se reposer, se restaurer, s'informer, échanger.

Les affiches et revues Céramique et Verre sont à votre disposition pour une consultation sur place. C'est aussi un lieu de travail pour le comité de gestion et les bénévoles : (administration, réunions, publipostage...).

Merci de le laisser aussi propre que vous l'avez trouvé. Le porte manteau est prévu pour les élèves, chacun est responsable des effets personnels qu'il apporte au Lavoir.

Le deuxième bâtiment comprend un atelier de modelage au rez-de-chaussée et un atelier à l'étage réservé aux adhérents expérimentés qui bénéficient d'une convention « atelier libre ».

3- RANGEMENT & ENTRETIEN DES LOCAUX

L'association ne pouvant se permettre de faire effectuer le ménage et l'entretien par des tiers rémunérés, il est de la responsabilité de chacun de respecter le matériel mis à disposition et de procéder au nettoyage et au rangement après usage des parties communes, vaisselle, sanitaires...

Il en va de même pour le nettoyage et l'entretien des outils et matériels des cours. Idem pour le recyclage de la terre (voir document des Conditions d'accès et de fonctionnement des ateliers en page 4 du présent règlement).



4- **MATIÈRES PREMIÈRES**

ÉMAUX : Le responsable de la Commission Émaillage est le seul habilité à passer des commandes de matières premières dédiées aux émaux haute température. Son bon de commande devra être soumis à la Présidence ou au trésorier pour aval et commande.

TERRE ET AUTRES MATIÈRES PREMIÈRES : Seuls les intervenants peuvent préparer un bon de commande (voir document à disposition en annexe). Ils devront se concerter et faire remonter le bon de commande à la Présidence ou au trésorier pour aval et commande.

LES MATIÈRES PREMIÈRES ACHETÉES PAR LE LAVOIR SONT RÉSERVÉES AUX ÉLÈVES À JOUR DE LEURS COTISATIONS ET DE LEUR TRIMESTRE EN COURS.

Les bénéficiaires des ateliers libres doivent utiliser leurs propres matériaux (terre, émaux..).

Il est demandé aux membres de veiller à ne pas gaspiller les matières premières

5- **FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS**

Le comité de gestion met en place des commissions pour répartir l'effort de fonctionnement du Lavoir, elles fonctionnent sous l'impulsion du comité de gestion et sa supervision.

Elles sont constituées de membres de l'association qui en font la demande et qui sont agréés par le comité de gestion, avec avis des membres de la commission concernée. Ils peuvent se retirer sur simple démission par courrier. Pour un bon fonctionnement le nombre sera limité à 8 personnes.

COMMISSION EXPOSITIONS

Dans le respect de sa mission de promotion de la céramique contemporaine, LE LAVOIR organise 2 à 3 expositions-vente par an. Ces expositions doivent à minima s'équilibrer comptablement, idéalement générer un profit pour l'association.

La commission définit librement le thème de ses expositions, en concertation lors de ses réunions en assemblée.

Ces réunions font l'objet d'un compte –rendu diffusé à l'ensemble de ses membres ainsi qu'au Comité de Gestion.

L'administration des expositions comprend :

- Définition des thèmes des expositions
- Echanges et contacts avec les artistes
- Rédaction des conventions avec les artistes
- Communication et promotion de l'événement: insertion Revue Céramique et du Verre, communication internet, affichage et envoi des invitations par la Poste.
- Réception des pièces
- Organisation de l'espace d'exposition & installation des œuvres le jeudi précédant le vernissage.
- Tenue des permanences et réception du public sur RDV



- Tenue du registre des ventes, encaissements (choisir un responsable)
- Règlement des artistes au plus tard 15 jours après finissage.
- Un bilan de l'exposition.

COMMISSION ÉMAIL

La commission émail a pour mission l'élaboration des bains d'émaux de grès (1260-1300°C) nécessaires pour l'ensemble des cours dispensés au Lavoir, et ce pour chaque année en cours.

Le cahier des charges de la commission émail est le suivant :

- Permettre aux élèves un choix d'environ 8 émaux en permanence et en quantité suffisante pour l'émaillage par trempage de pièces moyennes (30cm de haut).
- Élaborer des recettes compatibles avec des pièces à usage alimentaire et à une sécurité sanitaire des élèves (matières toxiques proscrites).
- S'assurer de la qualité des émaux via une tuile de test avant mise à disposition des élèves
- Gérer la courbe de cuisson générique idéale pour l'ensemble de ces émaux qui devront être cuits à 1260° (vérification par cônes Orton)
- Par conséquent, le responsable de la commission émail est seul compétent dans la mise au point des courbes de cuisson au Lavoir, et donc de la gestion du four.
- La commission devra mettre à jour les tuiles de test à chaque nouveau seau mis à disposition (confection de deux tuiles, une pour le seau et une pour le tableau)
- La commission informe et préconise les superpositions d'émaux possibles et celles à ne pas faire afin d'éviter les coulures sur les plaques du four.
- Afin de ne pas grever le budget du Lavoir, les émaux contenant des matériaux rares et chers, seront à éviter ou à proposer de manière exceptionnelle.
- Elle informe le comité de gestion à l'avance des dates de ses travaux et lui communique ses nouveautés (pour relai auprès des élèves par voie d'affichage : nouveauté, précautions d'usage).
- La commission préconise éventuellement l'achat de quelques émaux d'appoint prêts à utiliser en complément des émaux élaborés au Lavoir

COMMISSION AMÉNAGEMENT des Locaux

La commission aménagement a pour mission de préconiser des solutions pour l'optimisation de l'espace et l'ergonomie des postes de travail, de rangement et de stockage au Lavoir.

Elle formule des propositions et présente les résultats de ses travaux au comité de gestion qui pourra entrer en relation avec les partenaires institutionnels pour demander les autorisations nécessaires et les subventions le cas échéant.

Le cahier des charges de la commission aménagement est le suivant :

A Court terme :

- Rédiger un compte rendu de réunion qui sera communiqué à ses membres et au comité de gestion
- Elaborer des propositions malines qui tiennent compte du budget très réduit de l'association
- Tenter de régler le problème posé par le poste émaillage : emplacement, ergonomie



- Proposer des solutions pour faciliter le recyclage et éviter la propagation de morceaux de plâtre dans la terre recyclée
- Proposer des solutions visant à optimiser l'espace et l'ergonomie de chaque atelier (travail, stockage des matières premières, rangement des outils, stockage des pièces à chaque étape d'avancement...)
- Proposer des solutions pour l'évacuation des eaux souillées par l'argile et les émaux (bacs de décantation)
- Améliorer l'image de marque des locaux.

A Moyen terme :

- Apporter des propositions d'aménagement de la mezzanine et d'utilisation de la cour intérieure.

6- PARTICIPATION A LA VIE ASSOCIATIVE

Pour faire vivre l'association et conserver son dynamisme, chacun est invité à prendre part à la vie associative, soit en intégrant une des commissions, soit en apportant ponctuellement son concours. Il est accordé aux bénévoles s'engageant à participer à la vie de l'association une remise sur les frais d'inscription annuelle. Les activités et tâches auxquelles s'engage à participer le bénévole sont listées sur la fiche d'inscription annuelle.

7- COURS DE MODELAGE & DE TOURNAGE :

- **Conditions d'accès**

Pour accéder aux cours il faut impérativement être à jour de sa cotisation et du trimestre en cours. Bien sûr, les consignes indiquées par les intervenants devront être respectées.

Ainsi l'usage anormal de l'atelier : Fabrication en grand nombre de pièces en vue de vente, fabrication à usage professionnel sont prohibées. La taille des grandes pièces est limitée à 40 x 40 cm. Une grande pièce maximum par élève par trimestre. La quantité de terre est limitée à un pain et demi par trimestre par élève.

- **Rangement et entretien**

Petit Outillage : Le lavoir met à disposition commune des élèves un kit de base qui doit rester au Lavoir. Les élèves devront constituer leur kit personnel en complément. Par respect pour chaque cours, les outils de chaque atelier doivent rester en place **et nettoyés après usage**.

Chaque élève est responsable du rangement de son espace : rangement du matériel, des travaux en cours, vêtements, nettoyage et rangement des outils, nettoyage des tours, tables, poste d'émaillage, sol.

Chacun doit recycler la terre qu'il a utilisée personnellement (malaxage et remise en pain homogène sous plastique) et stocker les rognures de tournassage dans les seaux dédiés.

Le dernier ¼ d'heure des cours est dédié au rangement et au nettoyage des outils et du lieu de travail.

Dans la salle de vie commune, pour le bien-être de tous, la vaisselle est faite et rangée par chacun après utilisation et un petit coup d'éponge sera passé sur la table.



Entretien des locaux : chaque année en juin, un grand nettoyage de fin d'année des ateliers est réalisé avec l'aide des adhérents. Chacun est bienvenu !

Les pièces (cruées, biscuitées, émaillées) non récupérées au 30 juin seront détruites pour permettre le nettoyage des étagères. Chacun est donc tenu au dernier cours d'emporter toutes ses pièces.

- **Sécurité et précautions sanitaires**

○ **L'émaillage doit être fait en respect des règles sanitaires et de sécurité** qui seront indiquées par les intervenants : port du masque et de gants obligatoires. Les élèves doivent se munir par leurs propres moyens de ce matériel.

○ Pour les sessions de commission émail, ce matériel sera fourni par Le Lavoir.

○ Pour des raisons règlementaires et environnementales, les résidus d'émaux ne doivent pas être jetés dans les égouts mais dans un container dédié qui sera mis en place à l'issue des travaux de la commission aménagement.

- **Emaillage des pièces**

○ Le Lavoir met à disposition de ses élèves des émaux préparés bénévolement, aussi chaque élève est invité à participer aux sessions de préparation des émaux de la Commission EMAIL

○ Pour pouvoir être enfournée, une pièce émaillée devra avoir été nettoyée de toute trace d'email sur son fond et en pourtour de pied sur minimum 5 mm de haut. Les consignes des intervenants devront être respectées. Pour préserver le matériel et le four, très coûteux, toute pièce dont le fond et le pied n'auront pas été désémaillés selon ces consignes ne sera pas enfournée.

8- **ACCUEIL DES ENFANTS**

Le Lavoir accueille un maximum de 12 enfants par cours.

Les cours ont lieu dans l'atelier de modelage.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'intervenant entre le début et la fin des horaires prévus.

Les enfants sont accompagnés jusqu'à l'atelier et sont repris par les parents ou par un tiers si les parents l'ont signalé à l'avance par écrit.

Chaque fin d'année scolaire les pièces réalisées par les enfants sont emportées par les parents pour permettre le rangement des locaux. Les pièces oubliées ne seront pas gardées.

Le Lavoir garantit que les terres, engobes et émaux utilisés ne sont pas nocifs à la santé des enfants.

Nb: voir les conditions spéciales de l'accueil des classes de la ville de Clamart dans le cadre des NAP.

9- **ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'accès aux cours du Lavoir vaut acceptation des présentes dispositions mises en place pour le bon fonctionnement de l'association, le bien-être et la sécurité de tous.

Le comité de gestion du Lavoir

Association LE LAVOIR – N°enregistrement préfectoral : 42850727100016

Organisme de formation professionnelle : 11920776492

Tél. : 09 52 07 72 41

Mail : lelavoirceramique@gmail.com

site : www.lelavoirceramique.com